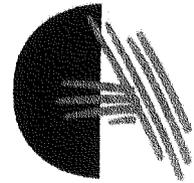




23097



Agence de l'eau
Rhin-Meuse



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUT-RHIN

ENHERBEMENT DES BORDS DE RIVIERES

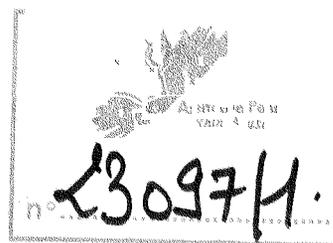
ZONE INONDABLE DE LA LARGUE

Etude réalisée dans le cadre de l'Arrêté Préfectoral Interdépartemental du 26 septembre 1997
relatif à la Directive nitrates

Etude financée par : - le Conseil Général du Haut-Rhin
- l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin

Octobre 1998

Sommaire



1ère Partie : **Présentation de l'Etude**

2ème Partie : **Occupation du sol**

3ème Partie : **Enquêtes auprès d'un Echantillon d 'Agriculteurs**

4ème Partie : **Propositions d'Actions**

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION DE L'ETUDE

I. - INTRODUCTION

1) CONTEXTE DE L'ETUDE

2) OBJECTIFS

3) METHODE

- a - Description de l'occupation du sol des parcelles riveraines
- b - Localisation des parcelles contractualisées
- c - Enquêtes auprès d'un échantillon d'agriculteurs riverains

II. - PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

1) GEOLOGIE- PEDOLOGIE

2) CLIMAT

3) QUALITE DE L'EAU

~) AGRICULTURE

5) ECOLOGIE

**6) LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE RENATURATION DE LA LARGUE
(SMARL)**

**7) LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA
LARGUE**

DEUXIEME PARTIE

OCCUPATION DU SOL

1. - INTRODUCTION

II. - LA RIPISYLVE

III. - L'OCCUPATION DU SOL DES BORDS DE RIVIERE

1) SYNTHESE A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT

2) LES CARTES COMMUNALES

TROISIEME PARTIE

ENQUETES AUPRES D'UN ECHANTILLON D'AGRICULTEURS

1. - INTRODUCTION

1) OBJECTIF

2) METHODE

II. - RESULTATS

1) CARACTERISATION DES EXPLOITATIONS

- 1.1. - Généralités
- 1.2. - Production végétale
- 1.3. - Rotations culturales
- 1.4. - Les cultures dérobées

2) LES CONTRATS "AGRI-ENVIRONNEMENTAUX (MAE)"

- 2.1 - Souhaiteriez-vous augmenter la surface contractualisée ?
- 2.2 - Souhaiteriez-vous renouveler ces contrats ?
- 2.3 - Si ce type de mesure était annulé à la fin des 5 ans, quel serait le devenir des parcelles ?

~) CARACTERISATION DES PARCELLES RIVERAINES

- 3.1 - Parcelles riveraines
- 3.2 - Rivière
- 3.3 - Sentiment vis à vis des parcelles riveraines

4) SENSIBILITE AUX MESURES DE PROTECTION DES COURS D'EAU

- 4.1 - Saviez-vous que l'apport de fertilisant est interdit à moins de 2 mètres des cours d'eau ?
- 4.2 - **A** votre avis, est-ce utile ?
- 4.3 - Seriez-vous prêt à laisser une bande sans culture en bord de rivière ?
- 4.4 - **A** votre avis, qu'est-ce qu'il faudrait faire d'un point de vue agricole, pour diminuer les risques de pollution dans la rivière ?

- 4.5 - Que pensez-vous de l'enherbement sous maïs ?
- 4.6 - Que pensez-vous des bandes enherbées situées dans les pentes, perpendiculairement au versant ?
- 4.7 - Que pensez-vous des opérations fertilisantes ?
- 4.8 - Autres remarques et point de vue général

III. - CONCLUSION

QUATRIEMEPARTIE

PROPOSITIONS D 'ACTIONS

1. - ACTIONS A MENER SUR LES BORDS DE RIVIERE

1) L' ENHERBEMENT DES PARCELLES

A - Acquisition foncière

B - Contractualisation

- a) Mesure "Maintien des prairies en bordure de rivière dans le Sundgau pour la protection de l'eau"
- b) Mesure "Maintien des prairies en bordure de rivière dans le Sundgau pour la protection faunistique de la vallée de la Largue"
- c) Localisation de la jachère :
- d) Conclusion sur le renouvellement des mesures agri-environnementales

2) LA REALISATION DE BASSINS DE DECANTATION A L'EXUTOIRE DES FOSSES

3) L 'ENTRETIENDELARIPISYLVE

4) INSTALLATION D'ABREUVOIRS AUTOMATIQUES

II. - ACTIONS A MENER SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT

1) LES PRATIQUES CULTURALES

- a) L'enherbement sous maïs
- b) Bandes enherbées
- c) Autres techniques

2) DEVELOPPER LES OPERATIONS D'INFORMATION/SENSIBILISATION

3) LES CONTRATS TERRITORIAUX D'EXPLOITATION (CTE)

4) DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

III.- CONCLUSION

CONCLUSION GENERALE

ANNEXE1 :

IMPACT ECONOMIQUE SUR L'EXPLOITATION DU MAINTIEN ou DE LA REMISE EN HERBE DE PARCELLES AGRICOLES

1) ESTIMATION DE LA PERTE DE REVENU LIEE AU MAINTIEN DES PRAIRIES

2) ESTIMATION DE LA PERTE DE REVENU LIEE A LA RECONVERSION DES TERRES ARABLES EN PRAIRIES

- a) Elevage
- b) Céréaliier

3) CONCLUSION

ANNEXE 2:

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

ANNEXE 3:

FICHES COMMUNALES

ANNEXE 4 :

CARTES COMMUNALES

PREMIERE PARTIE

I.- INTRODUCTION

1) CONTEXTE DE L'ETUDE

La dégradation de la qualité de l'eau menace à la fois l'alimentation en eau potable et l'équilibre des milieux aquatiques. La prise de conscience générale de ce problème à la fin des années 80, c'est traduit par différents textes réglementaires tant européens que nationaux (loi sur l'eau de 1992, directive nitrates . . .). L'agriculture souvent jugée responsable de la majorité de la pollution par les nitrates, se trouve concernée au premier rang des programmes d'actions. La Chambre d'Agriculture souhaite poursuivre ses actions de sensibilisation d'expérimentation et de conseil dans ce domaine, en réalisant entre autre cette étude sur les bords de rivières de la vallée de la Largue. Celle-ci, prévue dans le cadre de la rédaction de l'arrêté préfectoral interdépartemental du 26 septembre 1997, relatif à la Directive Nitrates a été menée à bien, grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Conseil Général du Haut-Rhin.

2) OBJECTIFS

La "Directive Européenne Nitrates" a pour objectif de définir et de mettre en oeuvre des opérations de réduction de la pollution par les nitrates d'origine agricole. Il est ainsi prévu une étude des modalités de protection des cours d'eau contre les fuites de nitrates par ruissellement. Ce travail, réalisé sur la Largue et ses principaux affluents, doit décrire les conditions locales et envisager les mesures de protection envisageables. Il s'agit donc de déterminer l'occupation du sol des parcelles riveraines (en localisant celles faisant l'objet d'un contrat agri-environnemental), d'estimer l'état de la ripisylve et de mener une enquête auprès d'un échantillon d'agriculteurs riverains. Cette étude devra mettre en évidence des secteurs sensibles, pour permettre au groupe de travail de proposer un plan d'actions précis, en relation avec les pistes d'aménagement décrites.